

# Compte rendu Assemblée Générale Arac 2021

## Le Samedi 7 Août 2021 à 10 h

### Salle du Menec à CARNAC

(Dispositions sanitaires COVID 19 : port du masque obligatoire, disponibles à l'entrée en cas d'oubli)

Préambule : cette AG n'a pas été suivie du verre de l'amitié pour cause de mesures sanitaires COVID 19. Remerciements aux présents.

	Annoncés	Réels
<b>Adhérents au 15/07/21</b>	<b>196</b>	<b>196</b>
<b>Présents</b>	<b>53</b>	<b>42</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>42</b>	<b>51</b>
-----		
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>93</b>
<b>Quorum</b> (1/4 des adhérents):	<b>49</b>	

**42 participants : présents + conjoint(e)s**

## 1 Démarrage de l'assemblée générale – 10 h

Le président Jean-Michel Vulliez remercie les présents qui ont répondu à la convocation.

Le quorum est atteint les délibérations sont possibles.

A noter que 51 adhérents n'ont pas répondu malgré les relances effectuées (c'est mieux que 2020)

## 2 Rapport Moral

Compte tenu du retard pris pour cause de pandémie, le rapport moral va inclure pour partie les évènements de 2021.

### 2.1 Charge de travail

Le temps de Travail du Président correspond à 4 mois plein temps à 35h semaine en 2019

Un peu moins qu'en en 2020 grâce à la participation très active entre autres de Michel Le Texier et de la prise en charge de responsabilités des zones de mouillages par

JM Le Bris et Didier Le Pen pour St Colomban

Laurent Lemaitre et Jean Marc Decossin pour Port en Drô

Michel Le Texier et Olivier Pignerol pour Ty Bihan et Légenèse

Il n'y a pas de responsable pour la Pointe Churchill

## 2.2 Remerciements aux Bénévoles

→ **Nécessité de trouver une aide solide pour la gestion.**

## 2.3 Evénements de l'année 2019 + 2020

### Mouvements

- Adhérents (au 06/08/21) = 204 (dont usagers 181, sympathisants 19, saisonniers 4)
- Adhérents résiliés pour non-paiement = 15 (9 pour 2019 + 6 pour 2020)
- Bateaux = 207 (206 en 2020)
- Résiliations 2020 = 25
- Nouvelles demandes 2020 = 23
- Saisonniers 2020 = 10 (stable)

### Fortunes de mer

Restriction d'intervention (confinement) = dégradation des mouillages

2 bateaux à la côte ce 21 août 2020 à Saint Colomban suite à coup de vent. Deux amarres rompues

- **Proposition** : il a été proposé de réactiver le groupe Whatsapp pour prévenir des incidents détectés et solliciter éventuellement l'aide de volontaires (voir plus loin).

### Sécurité

- **Sécurité des mouillages** : les mouillages sont sous la seule responsabilité des adhérents propriétaires, il leur appartient de vérifier que leur assurance les couvre bien en cas de rupture de l'amarrage (quel que soit la cause et l'endroit de la rupture)
- **Sur les amarrages** préférer les nœud de Grappin au nœud de Chaise. Les nœud de Chaise peuvent se défaire avec le clapot (ne coulisse pas) alors que le nœud de grappin se resserre lorsqu'il est soumis à tension.
- **Gilets** : ils sont obligatoires à bord. N'oubliez pas de les utiliser notamment lorsque vous emprunter votre annexe.
- **Mousquetons** : peu fiables, cassent en cas de forte tension.
- **La chaîne de votre ancre doit être à bord**
- **PRESENTATION Sécurité**

## 2.4 Racks pour annexes

Il a été nécessaire de déplacer le rack installé à St Colomban sur demande du nouveau propriétaire de la maison en rive, il a fallu négocier pour conserver un emplacement car il nous avait demandé le retrait pur et simple (appuyé par la mairie).

RAPPEL CONCERNANT LES ANNEXES : pas d'annexes en rivage, si le bateau n'est pas à l'eau. A Saint Colomban, une annexe verte est restée tout l'hiver renversée sur le chemin côtier.

## 2.5 Local ..... quoi y faire !

- Permanences : fonctionnement (voir calendrier sur le site). Les permanences ont lieu en général **en saison les samedi matin entre 10h et 12h**. Il n'y a permanence que si il y a des demandes faites par l'intermédiaire du site.
- loyer 300 € /mois surface 100 m<sup>2</sup>
- quoi y faire
  - Impression numéros bouées (imprimante pour lettres adhésives)
  - Réalisation de mouillages complet
  - Echanges de bonnes pratiques et tuyaux
  - **PRESENTATION Local**

## 2.6 Le point sur les mises aux normes

- Le point sur les bouées hiver :
  - Les bouées d'hiver + bout 5 mm sont disponibles au local sur demandes (bouée jaune en mousse pleine pour les corps morts découvrant à marée basse, bouée rouge gonflable pour les autres)
  - Les bouées rouges (30 cm) ont une très bonne tenue avec un simple bout à double nœud passé autour de la bouée.
  - Les bouées type « casier » mises à Churchill ne sont pas une réussite ! Autre solution à trouver.
- Fiche état mouillage sur le site
  - Ne pas hésiter à faire la mise à jour de la fiche Etat Mouillage sur le site (si vous n'avez aucune idée de ce qui se passe au fond indiquez le aussi), cela permet aux bénévoles/ voisins de mouillage d'aller l'inspecter lors des visites (printemps, saison, grandes marées équinoxe)
  - Renseignements sur la Fiche : date mise à l'eau, changement de bateau, fiche d'identité, type de mouillage etc ..

## 2.7 Nettoyages des zones

- Beaumer en septembre. 30 pneus ont été retirés. 50 pneus avaient été retirés à St Colomban l'année précédente.
- **PRESENTATION Nettoyage des zones**

## 2.8 Sécurité – Conseils sur les mouillages

On privilégie les mouillages à vis là où c'est possible : fonds sablonneux et découvrant à marée basse. Il faut prévoir de contrôler régulièrement ce type de mouillage et de le revisser éventuellement car les bancs de sable évoluent.

Il faut éviter au maximum les éléments métalliques sur un mouillage (chaines filles, empilement de manilles...) ; Ces équipements s'érodent fortement du fait des mouvements abrasifs (eau + sable) liés aux marées et courants ainsi que suite aux réactions d'électrolyse (métaux dans eau de mer). On

privilégie un mouillage à base de textile (= gros bout/corde) depuis le haut de la bouée jusqu'à la chaîne mère ou à l'anneau du corps mort. Ce type de mouillage est beaucoup plus résistant. Attention toutefois au ragage (= frottement contre rocher, arrête du corps mort..) qui peut entraîner l'usure du ce textile (le bout s'effiloche et finit par lâcher).

Attention également au ragage sur les éléments métalliques tranchants du bateau. Notamment le Davier à l'avant du bateau sur lequel repose l'ancre (ou pas lorsque le bateau est au mouillage)



Exemple de Davier de proue : les bords sont tranchants (parfois le « réa » a disparu).

**Moralité** : Quand il est au corps mort votre bateau vit, par définition, dans un milieu qui évolue constamment, le mouillage est soumis régulièrement à un tas de contraintes (tension, torsion, usure, rouille, abrasion...). Il faut donc le vérifier régulièrement, de haut en bas. Faites des visites régulières. Pour la partie immergée, si vous ne plongez pas vous-même (un masque et un tuba suffisent), n'hésitez pas à demander à un voisin de mouillage ou le cas échéant à l'Arac. Nous ferons notre possible pour aller voir l'état de votre mouillage...

**Vos informations** : indiquez les caractéristiques de votre mouillage sur le site de l'Arac

N'oubliez pas de renseigner, entre autres :

- Résiliation
- Changement de bateau
- Changement d'adresse : utiliser les formulaires

## 2.9 Fournisseurs

Notre fournisseur Le Beon ayant de nouveau disparu, nous avons trouvé un autre fournisseur ML Littoral à Hennebont.

Par ailleurs, les cordages en stock ont été achetés au meilleur prix en Espagne auprès d'un fabricant

Toutes ces recherches de fournisseurs sont longues et fastidieuses

Pour les travaux maritimes 2 fournisseurs :

Marine GABBAY pour les plongées simples à l'aide du bateau acheté en 2021

Sté ISMER pour les plongées techniques LES COÛTS NE SONT PAS LES MÊMES

Bonne nouvelle :

Coopération négociée avec LE COMPTOIR DE LA MER AURAY

Réductions pour les adhérents :

- 12% sur le nautisme
- 10 % sur la pêche
- 5% sur le reste du magasin

Sur présentation de la carte d'adhérent

## PRESENTATION Fournisseurs

### 2.10 Assurances

- Votre situation est disponible sur le site
- Les relances sont très chronophages
- Les Assurances MAAF sont habituellement incomplètes, l'opiniâtreté paye pour les faire évoluer car il est possible d'obtenir une attestation conforme en insistant

Assurance de l'association : elles ont été réévaluées

### 2.11 Communication

- Téléphone : laisser un message si vous voulez être rappelé (+ de 200 adhérents)
- Mails : si vous ne recevez pas les mails de l'Arac, regarder dans la boîte Spam de votre messagerie.
- SITE / formulaires
  - Signaler par sms ou mail les formulaires qui ne fonctionnent pas
  - Merci de répondre aux enquêtes avec le formulaire et pas par mail ou sms car la réponse impose une ressaisie chronophage

**Le site a été refondu et certaines pages jamais consultées ont été retirées, certaines sont en cours de rédaction mais le temps nous manque**

WEB CAM :

- St colomban (3)
- Légenèse (2)
- Port en Drô (panoramique)
- Grande plage

## PRESENTATION Site Internet

### 2.12 Gestion des mouillages

- Apprendre à repérer son mouillage avec le GPS de son smartphone : avec votre point GPS et Google Map vous pouvez retrouver facilement votre mouillage (formation disponible lors des permanences). Télécharger par exemple l'application GPS Status ou GPS Essentials ou OfflineMaps .
- Règles de balisage des mouillages et conséquences de non balisage : mouillages impossibles à répertorier ce qui complique la gestion de zones.
- Prix des mouillages et pénalités : 30€ par mètre linéaire (ml) du bateau,
- Bateaux pirates : merci de signaler tout bateau inconnu sur zone (photo + immatriculation) les pénalités sont appliquées pour les pirates non régularisés malgré avertissements

## 2.13 Approbation du rapport Moral

### Première résolution : rapport moral

Vote : adopté à la majorité et 12 voix contre

## 3 Rapport financier, approbation des comptes

La comptabilité devenant trop complexe, elle a été confiée à un cabinet d'Experts Comptables la société CER France à AURAY

### PRESENTATION Comptes

### Deuxième résolution : rapport financier

Vote : adopté à la majorité et 10 voix contre

## 4 Cotisation 2021

Rappel du montant des cotisations :

De base	10 €
Couple	20 €
Bienfaiteur	30 €

### Troisième résolution : cotisation 2021

Vote : tarifs reconduits à l'unanimité

## 5 Quitus aux administrateurs

### Quatrième résolution : Quitus aux administrateurs

Vote : Quitus est donné aux administrateurs à la majorité sauf 12 voix contre.

## 6 Confirmation ou modification du Conseil d'Administration

### 6.1 Renouvellement du Conseil d'Administration par tiers

Didier Le Pen renouvelle son mandat

### 6.2 Conseil actuel

Nom	Fonction	Date élection	Fin mandat
Jean Michel Vulliez	Président	2020	2023
Patrick Le Galles	Vice-Président	2018	2021
Didier Le Pen	Trésorier adjoint	2020	2023
Hubert Dupont Lhotelain	Administrateur	2019	2022
Michel Le Texier	Secrétaire	2020	2023
Laurent Lemaitre	Secrétaire adjoint	2020	2023
Olivier Morvan	Administrateur	2019	2022
Gérard Tual	Administrateur	2018	2021
Ange Brochard	Administrateur	2019	2022

Louis Piel	Administrateur	2018	2021
Jean Jacques Lagathu	Administrateur	2019	2022
Gérard Marcalbert	Administrateur	2018	2021
Michel Durand	Administrateur	2018	2021
Françoise Avry	Trésorière	2020	2023

#### **DEMISIONNAIRES**

Patrick Le Galles

Gérard Tual

#### **RESILIE**

Jean Jacques Lagathu

#### **MANDATS à ECHEANCE**

Gérard Marcalbert

Michel Durand

Louis Piel

#### **COOPTES EN COURS DE MANDATURE**

Jean Michel Le Bris

François Pédro

#### **NOUVELLES CANDIDATURES**

Pierre Cavarec

Olivier Pignerol

Hugues de Mallmann

Pierre Olivier Bouée ?

**Cinquième résolution : modification du Conseil d'Administration pour 1/3 (renouveau annuel)**

#### **NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Jean Michel Vulliez	Président	2020	2023
Françoise AVRY	Trésorière	2020	2023
Didier Le Pen	Trésorier adjoint	2020	2023
Michel Le Texier	Secrétaire	2020	2023
Laurent Lemaitre	Secrétaire adjoint	2020	2023
Hubert Dupont Lhotelain	Administrateur	2019	2022
Olivier Morvan	Administrateur	2019	2022
Ange Brochard	Administrateur	2019	2022
Jean Michel Le Bris	Administrateur	2021	2024
Pierre Cavarec	Administrateur	2021	2024
Olivier Pignerol	Administrateur	2021	2024

François Pédro	Administrateur	2021	2024
Hugues de Mallmann	Administrateur	2021	2024
Gérard Marcalbert	Administrateur	2021	2024

#### NOUVEAUX ELUS

Jean-Michel Le Bris

François Pédro

Pierre Cavarec

Olivier Pignerol

Hughes de Mallmann

## 7 Questions diverses

Il s'agit uniquement d'informations ne nécessitant pas de délibération.

(Le Conseil d'administration s'est réuni ensuite brièvement le 17 août pour le renouvellement du bureau)

Suite aux différentes questions il ressort les points suivants :

- La communication toujours perfectible qui règle la vie et l'action de notre association. L'association s'efforcera de faciliter l'accès à tous les documents : les statuts, le règlement intérieur, le règlement d'exploitation, les comptes rendus etc...seront disponibles plus facilement sous forme de lien vers des documents PDF. Action -> Jean-Michel Vulliez + Michel Le Texier
- Modification des statuts : si les statuts ne correspondent pas aux attentes des adhérents ceux -ci peuvent demander leur révision à tout moment et doivent être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Adhérents.
- L'achat du bateau doit être analysé en regard du service-rendu pour l'ensemble des mouillages des adhérents de notre Association et son coût de 6000 € doit être reporté et lissé sur les années d'exercice (10 ans par exemple) de la même façon que son coût d'entretien. Les nombreuses missions déjà réalisées sont mettre au crédit et à la justification de cette acquisition : repérages, réparations et installation de corps morts par le plongeur, assistance aux adhérents dans la mesure du possible. Auparavant, ces interventions se faisaient sur les bateaux des adhérents : ce qui généraient des désagréments.
- Un budget prévisionnel sera présenté chaque année en regard des recettes et des dépenses de coût de fonctionnement et des achats ponctuels prévus par notre association. Seul le nettoyage des mouillages ARAC fait partie des obligations de l'association et qu'à la demande d'un adhérent un service de contrôle et nettoyage pourrait être envisagé sur devis. Ces actions seront inscrites dans le budget prévisionnel. Action -> Laurent Lemaître
- Le point le plus important reste la compréhension des objectifs principaux de notre Association : nous ne sommes pas une société de Services, nous sommes des bénévoles. Le seul service auquel est tenu l'association est de fournir les coordonnées GPS d'un Corps Mort (Vis ou Bloc de Béton) aux adhérents (cf ci-dessous cartes GPS). Les autres actions (fourniture de mouillage, matériel, pose, assistance strictement réservée aux adhérents), sont réalisées dans la mesure de nos disponibilités avec nos meilleurs efforts. Il n'y a aucun engagement ni de moyen ni de résultat. **L'Adhérent reste entièrement responsable de son mouillage et des dégâts éventuels associés (rupture.). Il lui appartient d'avoir une assurance couvrant ces dommages.**



## 8 Fin de l'assemblée générale – 12h

**N'hésitez pas à faire acte de candidature et à rejoindre le Bureau, ou à venir nous donner un simple coup de main.**

**L'Arac ne fonctionne que grâce à l'implication et la solidarité de tous !**